

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 4

Artikel: Cote de l'argent
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

comme l'ouvrière ou la mère. On peut le prendre impunément, le tenir et le froisser dans la main : Jeân Balthasar (nom de bourdon) ne fera jamais le moindre mal.

(A suivre).

LETTRE PATOISE

Faire-part réclame fin de siècle

(Lettre trouvée dans les archives de mon oncle)

Es Tscheuffates, le 4 djanvrie 1878.

Aini Autoine,

Cment y ai de nové t'annai d'mes rûmatis paï dedain les mains, y t'écris cment y peu, aïvô in grayon (lai Mairie que vint de brisié le bout de note piâme) pô te faire ai savoi dou mots paï rapporte ai note Lisa.

Y prend donc lai piâme, nian mon peté bout de grayon, po te dire que lai Lisa, te sai, lai pu véye de mes baichattes, s'à airaindigie à bon an, aïvô le boüebe à raisou, te sai, le gros François qu'étudié po régent.

Ma fri ! ai y aiuai prou longtemps qu'ai y veai à lôvre. Suffit qu'in bé djoné, y s'i dié : « Ai fâ qui tou commerce piaqueuse, lai veute ou pouent ? »... Sû colî, to feu fait : ai se mairiant en lai fin de eti mois, tchâin nôs airrain creuyie nos pommattes, aipeu rentrai not tscheutelhaidje qu'n é ran bayie c'f'annai. Ai fâ qu'i te diesse que lai couturiere que faisaie le trôgé de not Lisa ét'auvu le panari, che bin que nôsen ain enne âtre que vint de Vatenaivre. Elle y fâ au not Lisa, enne câle tó simpyémant, te sai, enne bientache, cment ces boennes véyes djens di bon temps, aipeu enne rabe en lai derrière mòde, te sai de ces grosses maindjes...

Lai Lisa è vînte ans à tchinze de eti mois, c'â djeûte le bon eô po lai casai : qu'en dite ? Ai peu ai fâ alto qu'i te diresse qu'i ne veut pu ran aitchetai en ces bogres de djoués, que veniant es foire aivo des bêtes que n'yavant pouent quattro sous. Y seu t'aviu rudement raittraipaï aivo cte grise qu'y aitcheté en lai derrière foire de Montfacon.

En djasaint d'avo le mère le dumoinne des Bniessons, ai trovâi le bon paitchi qu'faisait note Lisa. Te sai, si régent !... ce n'a pouent di tot orduinaire — Tot le monde dit cment ai lâ saivaïnt. — ai l'âdj'e rempiaicie, M. Poulot !... c'en à prou, hein ?

Aipré tot, respect po le mère, tchâin nos airain thiui note poë, ai fâ qu'i yi enviesse enne bouenne golaie, colî ne v'ètre pouent perdju, câ po pu taï, tchâin ai serin mairiai, ai porrait crâi bin venu maître d'école à v'laidge, se le mère se sevin de mon moiché de tchâie. Câ in bon paitchi in régeant... te sait... elle ne veut pouent le manquai.

Ai peu, y rebio de te dire qu'i l'ai Cécile à mertchâ to de traveye aivo no... Jalouse cment in pou, ai case que note Lisa ai raittraipaï c'ti gros François. Tot pariy n'âce pouent tra fôë, enne baichette que n'é pouent de tout chlune ! Voili note Lisa, elle ne paît pouent sains ran, y ai dje botai d'enne sent, in gros tscherrat de bô, ai peu des tchôs. Ai peu, s'ai s'y i fâ âtre tchôse, di porrai, ou bin di laissé, elle porrai veni le tschêri en l'hotâ : c'n'a pouent se long.

Po moi, y seu bin content, mai fanne aito, elle à mouén réduite. S'ai t'en sevin, te sai, ai nô demorre encoé lai Julie, que vait su dézente ans, enne bouenne coyatte : se des fois... aivo ton bouebe... le petêt Célestine... te sai, ai n'y é ran que prîsse, mais çà po te dire... Te peu m'écrire in mot — an vendje bin s'airaindigie.

Tchâin te verré de nos cens, vint no bayie le bodjoué, y vorî te faire essayie mai giatiâne, enne fine distillai, t'en é sur.

Ai fa qu'i piaquesse, y ne serô quasi pu empoignie c'ty crôye petêt bout de grayon, y djâbio de te dire aivo c'te djment qu'i seu t'auvra raittraipaï, çà pot tchâin au se voiron. Ai veut fayai que les paysans prenîchint d'âtres meujures....

Bon le voili qu' se brise !

Ton véye aimé

DJOSET LE MENTOU.

Récréations du dimanche

Solutions aux problèmes posés dans le N° 2 du *Pays du Dimanche* :

4. ÉNIGME.

Fusée.

5. LOGOGRIphe.

Placet, Lacet, Lac, La.

6. MÉTAGRAMME.

Moue, Roue, Boue, Joue.

Ont envoyé des *solutions complètes* : MM. Echo de Luerne ; V. B. à Genève ; Very Dick à Moutier ; G. Marquis à Mervelier ; Noël à Berne ; P. L., à Fontenais.

Solutions partielles : MM. M. A. Ré Usy à Saignelégier ; Marie Gigon à Delémont ; B. Sauvain instituteur à Vermes : Koller à Sauley ; Eureka à Glovelier ; Noenaseb, Del. ; Emma R. à Montsevelier ; E. F. Cerneaux-Créteil (Noirmont) ; Jules Vauclair fils à Fahy ; Jn B. de Graingieron.

11. LOGOGRIphe.

Sur mes sept pieds, je suis un arbre aux fruits [délicieux.

Sur six, une ville de France.

Sur cinq, l'effroi du voyageur attardé.

Sur quatre, un port d'Afrique.

Et sur deux, un métal précieux.

12. ÉNIGME.

Sur mes trois pieds, je suis un instrument ; Le touriste m'admiré avec ravissement ; Le vainqueur de piquet me proclame agréable, Et pourtant le vaincu me juge détestable ; Aux insectes je livre un combat incessant, Et mon nom est celui d'un célèbre savant.

L'anagramme

consiste dans l'arrangement des lettres d'un mot de façon à constituer d'autres mots formés avec ces lettres seulement. Généralement on définit un mot en termes vagues et on propose de trouver dans ce mot d'autres mots désignés vaguement. Ou bien dans une phrase ou quelques mots, on doit trouver une autre phrase ou d'autres mots, toujours avec les mêmes lettres. Exemple :

C'est un mot de quatre lettres que je propose : Une terrible maladie, voila la chose. Méllez ces lettres, vous aurez une maison Pleine de mouvement pendant toute saison. Mélangez encore et cherchez, pas en Champagne, Car vous trouverez une ville d'Allemagne.

Rage, gare, Géra.

13. ANAGRAMME.

Qui peut dire de moi : « Je ne la connais pas ? » Des plus heureux mortels j'accompagne les pas. Méllez, je vous ferai des blessures cruelles ; En m'unissant aux fleurs je m'attache aux plus [belles.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 25 janvier.

Bons mots.

M. X... avait été quelque peu persécuté par les huissiers, et avait gardé contre ces honorables officiers ministériels une invincible antipathie.

Il affectait même de dire quand il venait à parler d'eux : *lè huissiers*.

— Pourquoi, lui demanda un jour un ami, ne dites-vous pas comme tout le monde, les huissiers.

— Dire *lè huissiers*, jamais ! s'écria-t-il, avec un geste d'horreur. Jamais de liaison avec ces gens-là.



Impossible de trouver les traces du cousin Jules. Où peut-il bien être allé ?

Bulletin agricole et commercial

Le temps est resté doux pendant toute la semaine ; les régions du Nord ont eu quelques petites gelées matinales et des pluies, généralement peu abondantes, sent tombées dans la plupart des régions.

Cette douceur de la température est favorable aux céréales semées tardivement ; néanmoins une période de bonne gelée serait utile pour l'amélioration des terres argileuses et pour arrêter la croissance des blés semés de bonne heure. Si la gelée ne vient pas dans le courant de ce mois, elle pourra venir trop tard et causer du dommage. Des neiges seraient reçues avec grand plaisir par les cultivateurs.

Les nouvelles des céréales en terre sont toutes très favorables. Dans certaines régions on craint que la multiplication des campagnols et autres petits rongeurs, favorisée par la douceur de l'hiver, ne soit plus tard une cause d'importants dégâts.

Cote de l'argent

DU 12 JANVIER 1898

Argent fin en grenailles fr. 102 le kilo.

Publications officielles

Examen de sortie des écoles. — Les parents ou tuteurs qui désirent que leurs enfants soient congédiés de l'école avant l'expiration de la neuvième année, doivent se faire inscrire à cet effet, d'ici à la fin de janvier auprès de l'inspecteur des écoles de leur arrondissement. Leur demande doit être accompagnée de l'extrait de baptême ou de l'extrait de naissance de l'enfant, puis d'un certificat du maître de l'école qu'ils ont fréquentée ainsi que de l'émolumen de 1 fr. pour les frais d'examen.

Avis aux éleveurs du district de Moutier. La visite des taureaux aptes à la reproduction se fera le lundi 17 à 9 h. 1/2 du matin à la gare de Moutier et à 2 h. 1/2 après midi à la gare de Tavannes.

Convocations d'assemblées

Courtedoux le 16 à 12 h. 1/2 pour décider si l'on mettra au concours une place d'instituteur, si l'on reprendra un voyer et un taupier ; remplacer le secytaire communal, statuer sur la révision du règlement des eaux et voter le règlement d'organisation.

Montenol le 16 à 3 h. pour nommer le maire et discuter l'achat d'une maison.

Chevenerz le 23 à midi pour voter le budget etc.

Fahy le 23 à 2 h. pour arrêter le budget, discuter le règlement sur la jouissance des bons communaux.

Porrentruy. — Assemblée bourgeoise le 16 à 10 1/2 heures.

Roche d'Or le vendredi 21 à 7 h. du soir pour décider le mode de jouissance des paturages communaux.